27e ANNEE N° 2305 PARAIT LE SAMEDI 16 DÉCEMBRE 1911

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, Place de la Mairie, SISTERON.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

La Candidature de M. MALON

La présence de M. MALON a été signalée ces jours derniers dans nos parages.

L'ancien président du Conseil général continue sa tournée électorale avec l'activité juvénile que nous lui connaissons.

Malgré son air militaire — il est vrai qu'il est chef de bataillon territorial du Génie — c'est plutôt un timide et un modeste. Il sait rendre service, se rendre utile, sans le montrer. Voyez le s'enquérir des besoins de chacun, comme incidemment, tout en causant de la pluie ou du beau-temps. Et puis, vite il court à la Préfecture, ou chez un chef de service, ou encore il écrit à un de ses amis haut placés à Paris pour réclamer la réparation d'une injustice, la concession d'une chose due ou l'octroi d'une faveur méritée. Et un beau jour, l'intéressé reçoit satisfaction, sans savoir à qui il en est redevable, ou plutôt si, l'attribuant à tout autre qu'au promoteur, ne se rappelant même pas sa conversation antérieure avec ce conseiller général qui était déjà passé à différentes reprises, mais comme par hasard, dans le village ou devant la ferme.

Ils sont si rares les hommes qui savent faire le bien sans le crier dessus les toits.

La Houille Blanche

RÉGIME DES USINES HYDRAULIQUES

A l'ordre du jour du Sénat figure entre autres projets ou propositions de loi un projet des plus intéressants et qui aurait pu venir en discussion la semaine dernière si le ministre des travaux publics n'avait pas été retenu à la Chambre des députés par la discussion du budget des chemins de fer de l'Etat.

Nous voulons parler du projet de loi sur le régime des usines hydrauliques. Le texte élaboré par la commission spéciale dont M. Savary, sénateur du Tarn, est rapporteur, a été ajourné à diverses reprises. Une première fois, le renvoi fut ordonné afin de permettre à M. Pierre Baudin, commissaire général de la France à l'exposition sud-américaine, qui s'était fait inscrire dans la discussion générale, d'être présent. Une seconde fois, il le fut à la demande de M. Charles Dumont, en mai dernier. Celui-ci, alors ministre des travaux publics, proposait une nouvelle combinaison, qui ne fut pas acceptée d'ailleurs. Actuellement, rien n'empêche plus la haute Assemblée d'aborder, en seconde lecture l'examen d'une loi appelée à rendre d'immenses services au pays.

***

Tout le monde reconnaît l'importance croissante et l'avenir considérable des forces hydrauliques. En permettant de transporter au loin l'énergie produites, les progrès de la science ont rendu indispensable une mise en valeur méthodique des réserves de force contenues en puissance dans les cours d'eau de notre belle France.

M. Pierre Baudin, dans son rapport à la Chambre des députés, s'exprimait ainsi :

« Les besoins sans-cesse grandissants de l'industrie et l'accroissement de la consommation de la houille qui en est la conséquence épuisent lentement mais d'une façon continue les stocks de combustible que détient le sol.

Notre déficit houilles est de plus en plus considérable.

« Dans ces conditions nous devrions poursuivre avec plus d'ardeur que tous les autres l'aménagement méthodique de nos forces hydrauliques qui pourraient, dans les limites actuelles de leur utilisation possible, suffire à une très grande consommation d'énergie. »

C'est dans ce but que différentes propositions ou projets furent présentés au Parlement.

De 1898 à 1906, de nombreux textes furent déposés. L'un d'eux, en date du 6 juillet 1900, portait les signatures de MM. Pierre Baudin et Jean Dupuy, ministres des travaux publics et de l'agriculture du cabinet Waldeck Rousseau. Ce projet s'appliquait sans distinction aux usines hydrauliques établies soit sur des cours d'eau navigables ou flottables, soit sur ceux qui ne le sont pas.

Un second projet, présenté le 15 janvier 1904 par M. Mougeot, ministre de l'agriculture du cabinait Combes, était spécial aux seules usines établies sur les cours d'eau non navigables ou non flottables. Ce projet fut repris en 1906, sous le cabinet Sarrien, par M Ruau, qui avait remplacé rue de Varenne M. Mougeot,

M. Ruau expliquait ainsi la distinction à faire, selon lui, entre les cours d'eau navigables et flottables et les autres :

« C'est sur les cours d'eau non navigables qui explique la presque totalité des grandes chutes et que se rencontrent les principales difficultés que soulève la législation actuelle des usines hydrauliques. Il n'y a donc aucune raison pour lier le sort des usines établies sur des cours d'eau à celui des établissements hydrauliques installés sur les cours d'eau navigables, et il paraît, au contraire, ainsi que la reconnu la commission de la Chambre, qu'à vouloir trancher, par mesure d'ensemble, des questions essentiellement dissemblables, on risquerait de compliquer le problème à résoudre et de retarder des réformes qu'il est urgent de faire aboutir. »

Le gouvernement a déposé sur le bureau de la Chambre, le 8 juillet 1908, un projet confirmant la distinction ci-dessus et qui, par suite, s'applique exclusivement aux usines établies sur les cours d'eau navigables ou flottables. Sur le rapport de M. Pierre Baudin, auquel nous faisons allusions plus haut, la Chambre vota, le 16 juillet 1909, les dispositions qui contribuaient, d'après l'exacte appréciation du rapport, au moyen terme entre le projet du gouvernement et l'ancien projet Baudin-Jean Dupuy, repris sous forme de contre projet par M. Pierre Baudin et M. Millerand.

C'est de ce projet que le Sénat est saisi depuis la fin de 1909.

***

Il édicte que les usines hydrauliques établies sur les cours d'eau et canaux du domaine public se divisent en usines concédées et en usines autorisées. Sont classées comme usines autorisées les usines qui disposent d'une puissance brute en étiage d'au plus 200 kilowatts et qui n'ont pas pour objet principal le commerce de l'énergie. Toutes les autres usines sont concédées.

Les cours d'eau ou parties de cours d'eau, ainsi que les canaux du domaine public auxquels s'appliquerait le texte de la commission sont :

1° Ceux qui figurent au tableau annexe à l'ordonnance du 10 juillet 1835, en tenant compte des modifications apportées à ce tableau par les décrets postérieurs de classement et de déclassement,

2° Ceux qui entrent dans le domaine public à la suite de l'exécution de travaux déclarés d'utilité publique ou d'actes de rachat.

Les cours d'eau, fractions de cours d'eau et canaux ainsi définis ne pourraient être distraits du domaine public qu'en vertu d'une loi.

Toute action en reconnaissance de droits acquis sur les cours d'eau compris au paragraphe premier indiqué plus haut devrait, à peine de forclusion, être introduite dans le délai d'un an à partir de la promulgation de la loi.

Le redevances domaniales à imposer aux usines autorisées seraient établies conformément à la loi du 8 août 1898 et aux règlements rendus ou à rendre en exécution de cet article. Ces règlements détermineraient les conditions spéciales auxquelles seraient fixées les redevances applicables aux usines établies sur les canaux du domaine public.

Enfin les dispositions de la loi ne s'appliqueraient pas aux usines ayant une existence légale.

***

M. Charles Dumont s'était élevé contre le projet qui, en plaçant les grandes usines destinées à des industries diverses dans le régime que nous venons d'exposer, n'associait pas l'Etat aux bénéfices. Il estimait qu'il était nécessaire de prévoir un régime spécial non encore prévu, qui laisserait subsister pour les petites usines et pour les usines des services publics les régimes existants.

Et comme conclusion, M. Charles Dumont remettait à la commission le texte suivant :

« Par dérogation aux articles 40 et 45 de la loi du 8 avril 1898 sur le régime des eaux, les actes autorisant l'établissement sur les cours d'eau du domaine public, d'usines hydrauliques d'une puissance brute en étiage supérieure à 200 kilowats, et qui ne feront pas l'objet d'une concession de travaux publics, contiendront obligatoirement les stipulations suivantes ;

« 1° La destination de l'usine ;

« 2° La durée de la concession ;

« 3° L'obligation pour le concessionnaire de constituer, dans un délai déterminé, une société anonyme, qui lui sera substituee pour l'exécution des clauses de l'acte de concession et qui pourra, sur la demande du concessionnaire avoir également pour objet l'utilisation de l'énergie produite ;

« 4° Le montant de la redevance due à l'Etat et les conditions dans lesquelles celui-ci sera appelé à participer aux bénéfices de l'entreprise ;

« 5° L'organisation du contrôle par l'Etat et le règlement des frais de ce contrôle ;

« 6° Et en général les droits et obligations respectifs tant, du concessionnaire que de l'Etat pendant la durée de la concession, ainsi qu'à son expiration. »

Ce texte a été écarté à une forte majorité par les commissaires, qui ont préféré s'en tenir à leur système.

Il faut donc souhaiter que le Sénat vote rapidement cette loi qui, répétons le, rendra d'inappréciables services à l'industrie française.

LE FER DE L'ARIÈGE

Nos régions de l'Ariège produisent un fer excellent pour la fabrication des outils exigeant plus de finesse que de volume,

Les houes, bêches, pioches, versoirs, socs, coutres, etc., y sont l'objet d'une production intensive dans huit usines.

Dans ces dernières années, la fabrication des socs à ressorts, pour herses dites canadiennes, s'est considérablement développée. Ils sortent des usines au prix de 150 francs les 100 kilog., les bêches à raison de 85 fr.

Les usines occupent 400 ouvriers et produisent annuellement 2.000 tonnes de petit outillage pour la France agricole du Midi et de l'Ouest, et pour le génie civil et militaire.

LES CONSEILS DE GUERRE

De la *Dépêche des Alpes.*

J'ai rencontré rue Grande, notre voisin M. Malon, conseiller général de Valensole, qui, suivant son habitude hebdomadaire, achetait quelques provisions. Comme il est candidat au Sénat, je lui est demandé, après la question d'usage sur sa santé, toujours excellente, ce qu'il pense de ce conseil de guerre qui vient de condamner à mort un dragon coupable d'avoir jeté son képi à la tête du président du tribunal et proféré des injures à l'adresse des officiers présents.

« J'en pense, me répond M. Malon, que cette condamnation est excessive et que du reste, elle sera commuée, mais qu'on ne doit pas en rejeter toute la faute sur les membres du conseil de guerre. Les juges sont par principe faits pour appliquer la loi. Des magistrats ordinaires auraient prononcé la même épouvantable condamnation. Le grand coupable, dans la circonstance, est le code militaire dont le texte est à peu près celui du temps de l'ancienne monarchie alors que les armées avaient dans leurs rangs beaucoup d'individus de sac et de corde. Au XXe siècle, sous le régime de la nation armée et en République ce code est à refaire sans délai. Au surplus, il n'y aura ensuite aucun inconvénient pour la discipline à confier l'application du nouveau code, en temps de paix, à des juges civils. »

La déclaration de M. Malon est celle d'un homme compétent et aussi d'un homme de cœur qui compte à son actif des campagnes de guerre et qui figure encore sur les contrôles de l'armée comme chef de bataillon du génie territorial.

Nous l'enregistrons avec plaisir en souhaitant que le Sénat veuille bien « sans délai » comme dit M. Malon, voter la réforme admise par la Chambre et même l'améliorer car elle est imparfaite.

Les parents dont les fils sont au régiment vivent dans les transes à l'idée qu'une minute de folle exaspération entraine de terribles représailles. Le code promulgué par les pandours de l'ancien régime n'aurait jamais dû sévir contre les soldats citoyens de la République.

Jean MARTIGUES.

LA HOUILLE BLANCHE EN ITALIE

D'après une statistique que vient de publier le ministre des finances d'Italie, il résulte qu'au 30 juin 1910 il existait 3.060 concessions pour dérivation d'eau, d'une puissance de 897.463 HP., ce qui en 18 mois représente une augmentation de forces hydrauliques d'environ 180.000 chevaux. Actuellement, en dehors des installations à vapeur,

© VILLE DE SISTERON

a puissance des usines hydrauliques en Italie est supérieure à 1 million de chevaux-vapeur.

On aura une idée des progrès réalisés, quand on saura qu'en 1908, les installations électriques en Italie représentaient 86 578 cw. Pendant la décade suivante ce chiffre a atteint 435.934 kw., et à la fin de 1908 l'industrie utilisait 510.000 kw., dont 150.000 produits par des installations à vapeur et 360.000 par les forces hydrauliques.

Cette progression ascendante a continué principalement en ce qui concerne les installations hydro-électriques, et à la fin de 1908 celles-ci utilisaient 720.000 HP.

Les Casinos de France

On doit introduire sous peu de jours, à la Bourse de Lyon, l'action de la Société Anonyme des CASINOS DE FRANCE, aux environs de 130 francs.

Le moment semble bien choisi, étant donné la vogue parfaitement justifiée dont jouissent actuellement, sur le marché, les valeurs de Casinos, de Cercles ou d'entreprises similaires.

Cette Société au capital de quatre cents mille francs, constituée le 22 Juillet 1911 a pour objet l'exploitation de tous casinos, cercles ou établissements de ce genre,

Il est intéressant de constater qu'il n'existe pas d'actions d'apport qui, d'ordinaire, viennent diminuer le chiffre des dividendes à répartir entre les actionnaires.

La première opération réalisée par la Société des CASINOS DE FRANCE a été l'acquisition du Casino Jardin de Vichy. Cette acquisition correspondait à un besoin. Vichy la plus importante station thermale du monde est bien dotée d'un Casino avec lequel le Casino Jardin n'a pas la prétention de rivaliser, mais elle manquait d'établissement du genre spécial et de plus en plus apprécié du théâtre music hall que les étrangers en quête de plaisir sont habitués à trouver dans les autres villes d'eaux en des genres plus divers que ceux que l'on rencontrait ces derniers temps à Vichy.

Le Casino Jardin situé en plein centre de la ville a déjà acquis une excellente réputation. Ses programmes ou figurent chaque saison les plus réputées des attractions parisiennes, sont universellement appréciés. C'est ce qui a permis à l'exploitation de se poursuivre avec des bénéfices très avantageux malgré l'état rudimentaire dans lequel se trouvait le Casino Jardin avant d'être acquis par la nouvelle Société.

Actuellement il est hors de doute que les modifications qui vont être faites à ces établissement lui assurent une réussite certaine en donnant lieu à une très notable augmentation des recettes.

Au reste on a pu calculer que sans tenir compte de cette augmentation, les actions de la nouvelle société toucheraient 20 francs de dividende annuel. Ces résultats éventuels n'ont rien d'étonnant, ils sont considérablement inférieurs à ceux produits par les exploitations similaires. Le Cercle de Monaco et le Casino de Nice pour ne citer que les plus connus, ont fait la fortune de leurs actionnaires et paient actuellement des dividendes qui varient de 63 à 75 o/o pendant que les cours de leurs titres s'établissent d'une façon stable, à plus de 900 et de 700 o/o au dessus de leur valeur nominale.

Nous sommes heureux que cette affaire présente de pareilles perspectives car elle donnera à la station de Vichy; déjà si gaie, un adjuvant de plaisir.

Les ordres d'achat peuvent être reçus chez tous les Banquiers ou Agents de change, et particulièrement chez M BUENZOD, 31, Rue Grenette à Lyon.

La *Société Régionale de Banque et de Crédit* se met à la disposition de ses clients pour l'exécution, aux mieux de leurs intérêts, de tous ordres qu'ils voudraient bien leur confier.

Les Bas-Alpins à Marseille

A la Solidarité Bas-Alpine

La Solidarité Bas-Alpine contituée dans un but philanthropique par la fusion des deux Sociétés similaires, fêtait dimanche, dans les grands salons Sabatier, l'anniversaire de cet heureux événement.

M. Aillaud, le sympathique président, était à la table d'honneur, entouré, à droite, de MM. A Joly, député de Sisteron, Sicard, président d'honneur ; A. Tourrès, résident de France au Tonkin ; Fournon, commissaire de police de Mazargue ; à gauche, de MM. J. B. Malon, conseiller général des Basses-Alpes ; Maurel conseiller général de Marseille ; Vial Hermolaus, directeur d'école à Sainte Marthe.

On fait largement honneur à l'excellent menu signé Sabatier, ce qui indique qu'il est superflux d'en souligner la saveur, et puis n'y avait-il pas le si succulent civet de lièvre des Alpes et la grive de Gigors tant parfumée au genièvre ? Le repas garda pendant toute sa durée cet esprit familial en bonneur à la Solidarité et au champagne, le moment des discours arrivant, M. Aillaud se lève le premier et présente les excuses de MM. Michel, et Pélissier, sénateurs ; Perchot, Andrieux, Reinach, députés ; M. Barou, conseiller général et M. Aubert Frédéric, ancien conseiller général des Basses-Alpes, empêchés. Il contaste ensuite les résultats acquis et souhaite que l'esprit d'union et de concorde se poursuive jusqu'à l'unique Société des Bas-Alpins à Marseille. La parole est donnée ensuite au citoyen Joly, qui dans un magistral discours indique ce que peut la cohésion et le désir d'aider son semblable, et il cite cette œuvre philanthropique de Sisteron « l'Aide Social », qu'en dehors de toute politique, secours les déshérités en donnant des vêtures pour les vieux ou des layettes pour les tout petits. M. Malon parle, lui, des moyens de transport dans les Alpes, si déffectueux et demande à tous les élus Bas-Alpins d'apporter toute leur action à relever les Basses-Alpes au point de vue locomotion, ce grand facteur de la richesse économique d'un pays. Prennent encore la parole, M. Maurel, qui malgré son deuil a voulu apporter son concours à cette fête ; il souhaite et rêve son verre à l'union de tous ses compatriotes à Marseille dans un but de solidarité, d'union et de philanthropie. M. Vial agrémente une jolie improvisation de quelques vers en provençal et boit aux dames, très nombreuses, qui ont relevé par leur charme ces agapes fraternelles. M. Tourès se déclare heureux, après avoir vécu trois ans au Tonkin, de se retrouver à ce banquet de fraternité. M. Fourmon clôture les discours par une belle envolée en faveur de nos Alpes qui se dépeuplent et engage nos députés et sénateurs à demander des réformes pour ces pays, seul moyen d'arrêter l'exode désastreuse vers la grande ville.

M. le president donne ensuite la parole... aux danseurs et c'est dès lors, au milieu d'une vraie cohue que se poursuit le bal jusqu'à 8 heures du soir. La reprise a lieu vers 9 heures et ce n'est que très tard que cette charmante fête prit fin au milieu de la joie générale.

Terminons en félicitant la Commission des fêtes qui s'est largement dépensée et surtout l'ami Marduich, vice-président, qui a dû assumer la tâche pénible de l'organisation, en l'absence de M. A. Bastide, le sympathique président de la Commission, motivée par une indisposition qui a peiné tous ses amis, lesquels forment des vœux pour son prompt rétablissement.

Chronique Locale

SISTERON

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni vendredi soir sous la présidence de M. Gasquet maire. 15 conseillers sont présents. M. Besaudun est élu secrétaire.

Le maire expose à l'assemblée les protestations qui se sont produites au cours de l'enquête relative à la construction de la Mairie, de la Caisse d'Epargne et du bureau de Bienfaisance. Le comissaire enquêteur a donné un avis favorable.

Le Conseil remarque qu'un certain nombre de signataires de la protestation contenant environ 200 signatures et demandant que les travaux d'adduction d'eau priment ceux de la reconstruction, n'habitent pas Sisteron ou sont des fonctionnaires n'ayant aucun intérêt, considérant que l'ancienne mairie d'après le rapport de l'architecte départemental constitue un danger pour la sécurité publique, que sa démolition est urgente et que la reconstruction sur l'emplacement actuel s'impose, donne un avis favorable au projet. Une liste de 20 contribuables est ensuite dressée. liste dans laquelle seront choisis les répartiteurs pour 1912. MM. Nevière, Bontoux et Vollaire sont désignés pour faire partie de la Commission de revision des listes électorales. Les budgets additionnels de 1911 et primitif de 1912 du Collège sont ensuite approuvés. Le Conseil prononce l'admission au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905 de diverses personnes qui en ont fait la demande. Le cahier des charges pour l'adjudication des fournitures de l'hospice est approuvé. MM. Vollaire est Besaudun sont ensuite désignés pour assister à l'adjudication des droits d'Octroi. La séance est levée à 11 heures.

Accident mortel. — Un accident qui a produit une profonde émotion parmi la population est celui qui a coûté la vie à un malheureux père de famille, nommé Grosso, 43 ans, frère de l'entrepreneur bien connu de notre ville.

M. Grosso travaillait à l'entreprise pour le compte de M. Michel, depuis le matin seulement, lorsque voulant prêter main forte pour l'édification de la charpente il reçut sur la tête une grosse poutre pesant près de 100 kilos lui faisant une profonde fracture au crâne.

Relevé immédiatement et porté à la pharmacie Ferrand, Grosso reçut des soins immédiats du docteur Robert ; transporté au domicile de son frère il y rendait le dernier soupir deux heures aprés,

Cette infortunée victime laisse une veuve et deux enfants domiciliés en Italie.

Les obsèques de Grosso ont eu lieu jeudi soir avec le concours de la musique et d'une grande affluence de monde.

Foot-ball. — *Laragne bat Sisteron.* — La rencontre qui mettait aux prises dimanche dernier au terrain de la Maisonnette l'équipe première du *Sisteron-Vélo* et du *Laragne-Sport*, a valu à cette dernière équipe une victoire sur nos représentants par 4 points à 0.

Un match revanche remettra en présence prochainement ces deux équipes et nous donnera une ligne sur leur valeur respective car notre défaite si complète ne doit pas consacrer d'une façon établie l'écart qui existe après cette première rencontre.

D'autre part nous aurons demain dimanche un match entre l'équipe 1re du *Sporting-Club* et du *Sisteron-Vélo*.

Souhaitons bonne chance aux vaincus d'hier et espérons qu'un temps propice vienne favoriser cette intéressante rencontre.

Adjudications. — Demain à 2 h. du soir à la mairie seront données les adjudications des droits d'Octroi et des droits d'abatage et pesage.

Cinéma Le Rêve. — Les amateurs d'art et de gaieté trouveront leur compte ce soir au Casino, grâce au beau programme que nous présente le cinéma « Le Rêve » Les quatre artistes favoris du public se trouveront réunis — fait rare — dans cette soirée : *Nick-Vinter, l'Astucieux détective*, dans le *Perroquet de Mlle Durand*, l'inénarrable *Prince* dans *Rigadin se décide à travailler*, l'amusant *Max Linder* dans ses débuts au Cinématographe et *Little Moritz* dans le *Potache amoureux.*

De beaux drames : *Le Duel, l'Evadé des Tuileries, Grandeur d'Ame* sont jouées par les artistes de la comédie française et une scène curieuse, *le dévouement de l'Indienne* est exécuté par une tribue de Peaux Rouges de l'Amérique du Nord. Comme toujours Pathé Journal nous conduira dans les cinq parties du monde.

Au Palais. — Audience du 12 décembre. — Pellenc C., 28 ans s. d. f. 20 jours de prison pour vol d'une bicyclette au préjudice d'un autre domestique ; Blanc J. 43 ans, journalier à Sourribes, 30 fr. d'am. à la requête de l'Adm. des E. et F. pour pêche à la ligne flottante en temps prohibé ; Bonnenfant J. prop. à Faucon, à la requete des E. et F. est condamné par défaut à 27,50 d'amende, 27,50 de dommages intérêts, 1 fr. de confiscation, pour coupe de bois, et à la restitution d'une somme de 8 fr.

Un rocher qui se détache. — Un énorme rocher qui depuis de longs siècles exposait ses aspérités à toutes les intempéries, s'est détaché du flanc de la citadelle, et est venu tomber sur les immeubles Nicolas et Luc, ne causant que des dégats matériels.

Ce rocher, dans sa course, s'est partagé, formant deux blocs de 300 kilos environ, il a été désagrégé par les pluies que nous subissons et sous la poussée d'une raffale, a descendu de son lit dans la matinée de dimanche. broyant tout sur son passage.

Depuis une équipe de soldats, travaille à consolider d'autres rochers qui pourraient à l'avenir se détacher aussi et causer peut-être de plus grands dégats.

ETAT-CIVIL

du 8 au 14 décembre 1911

NAISSANCES

MARIAGES

Néant.

DÉCÈS

Grosso Nicolin Mathéo, 43 ans, maçon.

Chemins de fer de Paris Lyon-Méditerranée

Fêtes de Noël et du Jour de l'An

Tir aux pigeons de Monaco

Billets d'aller et retour de 1re et de 2e classes à prix réduits **de Valence et Avignon, pour Cannes, Nice, Monaco, Monte Carlo et Menton** délivrés du 19 au 31 décembre 1911

Ces billets sont valables 20 jours (dimanches et fêtes compris) ; leur validité peut être prolongée une ou deux fois de 10 jours (dimanches et fêtes compris) moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 0/0. — Ils donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.

De Valence à Nice, viâ Marseille : 1re cl. 78 fr. 80, 2e cl. 56 fr. 75 ; d'Avignon à Nice, viâ Marseille, 1re cl. 57 fr. 95, 2e cl. 41 fr. 75.

La variété de ses rubriques confiées à des spécialistes des plus compétents, la sureté de ses informations, la sérieuse documentation et l'entière indépendance de ses études d'actualité, voilà plus qu'il n'en faut pour justifier le succès du MONITEUR ECONOMIQUE & FINANCIER Journal hebdomadaire de 24 pages.— On s'abonne moyennant 2 francs par an, par correspondance adresse 132, Rue de Rivoli, Paris, ou dans tout bureau de poste.

Les Grandes Royautés

Le grand Corneille est le roi des poètes
Le roi de la guerre est Napoléon.
Le Congo, de la gloire étant au faite,
Brille partout comme roi des savons.

Un Lillois, à Victor Vaissier.

Voulez-vous guérir rapidement la *migraine*, les *maux d'estomac* et la *constipation* ? Employez les Pilules Suisses, remède sans rival. 1 fr. 50 la boite, franco. Glaesel, ph., 28, rue Grammont Paris.

La Température et la Santé

Le froid et l'humidité exaspèrent toutes les affections chroniques des voies respiratoires ; aussi, en cette saison recommandons-nous la Poudre Louis Legras, ce merveilleux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Elle soulage instantanément l'asthme, le catarrhe, l'essoufflement, la toux de vieilles bronchites, les suites de pleurésie et d'influenza, et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras 139, Bd Magenta, à Paris

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SISTERON

FAILLITE

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur TOURNIAIRE Delphin, en son vivant négociant à VALBELLE, qui n'ont pas encore remis leurs titres de créance, sont invités de nouveau, conformément aux dispositions de l'art. 493 du code de commerce, à les déposer entre les mains de Monsieur Gallissian, syndic définitif ou au greffe du tribunal, accompagné d'un bordereau indicatif des sommes qui leur sont dûes.

Ils sont en outre convoqués pour la vérification et l'affirmation des créances qui commencera le dix-neuf décembre courant, à dix heures du matin, à Sisteron, au Palais de justice, et sera continuée sans interruption.

Pour le Greffier du Tribunal,
Le Commis-greffier,
C. GIRAUD.

© VILLE DE SISTERON

Extrait des minutes du greffe du Tribunal Correctionnel de Sisteron (Basses-Alpes).

Par jugement contradictoire rendu par le Tribunal correctionnel de Sisteron sur la poursuite du ministère public, à l'audience publique du cinq Décembre mil-neuf-cent-onze, et définitif, la nommée REYNAUD Julie Antoinette Veuve MORETY, âgée de 56 ans, demeurant et domiciliée au hameau des Bons-Enfants, commune de PEIPIN, a été condamnée pour dénomination inexacte de sirop de grenadine à vingt-cinq francs d'amende, à l'insertion du jugement dans les journaux de Sisteron *Le Publicateur* et le *Sisteron Journal*, sans que le coût de chacune de ces insertions puisse dépasser dix francs, et à tous les frais, le tout par application des articles 1e et 7 de la loi du 1e août 1905, 2 du titre IV du décret du 28 juillet 1908, 463 du Code pénal et 194 du Code d'instruction criminelle.

Pour extrait conforme délivré au requis de Monsieur le Procureur de la République.

J. GIRAUD.

Vu au Parquet :
Le Procureur de la République.
H. DELANGLADE.

UN PRÊTRE dans un but charitable, offre de faire connaître gratuitement recettes infaillibles pour guérir rapidement et radicalement les **Ulcères variqueux, Plaies des jambes, Eczémas**, toutes Maladies de la peau et du cuir chevelu, **Epilepsie, Neurasthénie, Maladies du Système nerveux, Douleurs, Goutte, Rhumatismes.** Ecrire à l'Abbé LAURET, Curé d'Ervauville (*Loiret*).

Etude de Me PIERRE BOREL
Licencié en Droit, Notaire
Rue du Jalet
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

VENTE

aux Enchères Publiques et Volontaires

des immeubles suivants situés à **Mison** et appartenant à Madame Marie **Plat** veuve Auguste **Blanc**.

Fixée au **dimanche 17 décembre** mil-neuf-cent onze, à **2** heures de l'après-midi à **Mison** dans l'une de salles d'école des **Armands**.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES

PREMIER LOT

Une **propriété** en nature de labour, vague et vigne, au quartier de la Roche, d'une contenance cadastrale de 90 ares 7 centiares, comprise sous les numéros **137, 138, 134, 149** p, **150** p, **152** p, de la section E.

Mise à prix : **Trois cents** francs
ci . . . . . **300** francs.

DEUXIEME LOT

Une **propriété** en nature de labour au quartier de la Roméyère, d'une contenance cadastrale de 73 ares 80 centiares, comprise sous les numéros **579** p, **579** p, de la section E.

Mise à prix : **Cinq cents** francs.
ci. . . . . **500** francs.

TROISIEME LOT

Une **propriété** en nature de labour au quartier de la Plaine, d'une contenance cadastrale de 59 ares 19 centiares, comprise sous les numéros **314**p, **315**p, **316**p, **317**p. **319**p. de la section E.

Mise à prix : **Cent** francs.
ci. . . . . **100** francs.

QUATRIEME LOT

Une **écurie, grenier à foin** et un jardin attenant, d'une contenance de 76 centiares, comprise sous les numéros **52** et **57** de la section F.

Mise à prix : **Cinquante** francs.
ci. . . . . **50** francs.

Pour tous renseignements s'adresser à Me BOREL, notaire, rédacteur du cahier des chargrs.

Pour extrait :
P. BOREL.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. B. MICHEL, négociant en fers, crépins et machines agricoles, rue Droite, 35, informe sa nombreuse clientèle que par suite d'agrandissement ses magasins et entrepôt seront transférés à partir du 1er janvier prochain Rue de Provence N° 10.

A vendre à l'Amiable

UNE PROPRIETE

sise au quartier de Beaulieu, touchant Mme de Laydet et route Nationale, d'une contenance de 350 cannes environ ; comprenant : bastidon en bon état avec citerne à eau potable, vigne et arbres fruitiers.

Pour renseignements s'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Un Pré, situé au Plan de Leydet.
S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE

UNE MAISON

située à la plus basse Coste, composée de cave, écurie, trois pièces et grenier au dessus.

S'adresser pour renseignements au bureau du journal.

A LOUER

en totalité ou en partie, à partir du Jour de l'An

UNE MAISON

comprenant salle de café avec son matériel, située sur la *Place de la Mairie*, très bien placée pour restaurant.

S'adresser pour renseignements au bureau du Journal ou à M. RICHAUD brigadier poseur à Serres, propriétaire de l'immeuble.

MESDAMES

Si vous êtes inquiètes pour vos époques (douleurs, irrégularités, retards ou suppressions), écrivez en confiance à **G. LACROIX**, O. ✠, Pharm^ien Spécialiste, 39, Rue Neuve, à LILLE, qui vous enverra tous renseignements demandés (8e ANNÉE).

LA VIE HEUREUSE

Le caractère particulier « des numéros de Noël », c'est que le plus souvent, rien n'y rappelle la grande fête chère à tous les cœurs ! elle est, au contraire, magnifiquement célébrée dans le numéro de **Noël** de la VIE HEUREUSE. C'est son originalité de mériter vraiment ce beau titre. Trois contes merveilleux y évoquent la sublime nuit symbolique. Deux sont pour les enfants : l'un d'une charmante poésie, est admirablement illustré par Cecil O'Neil ; l'autre, d'une délicate fantaisie, est de Franc Nohain, illustré par Strimpl. Le troisième, signé Gaston Chérau, paraîtra à tous un chef-d'œuvre d'émotion L'art et l'actualité ont ainsi leur place dans le numéro de Noël de la VIE HEUREUSE.

Une nouvelle délicate de René Boylesve est illustrée par Suzanne Auffrai de spirituelles illustrations Louis XV en couleurs ; de pittoresques compositions de Cecil Aldin, également en couleurs, y mettent en scène les éptsodes, aujourd'hui à la mode, de l'œuvre de Dikens ; à la gaieté d'une comédie de Jehan et Henri Bouvelet s'ajoute l'humour des dessins de Carlègle ; enfin de splendides reproductions en couleurs de Gavarni, Peters, des illustrations des maîtres contemporains, Besnerd, Brissaud, Cancaret, Gaston La Touche, Ménard, y accompagnent de poétiques ou spirituelles chroniques d'Henru Bidou, d'Albert Olament, cte.

Un concours de la plus curieuse actualité, dix planches commentant la grâce du geste, quatre superbes hors texte et unne couverture d'Abel Faivre, achèvent de faire de ce numéro de Noël le plus précieusement traditionnel, le plus littéraire, le plus artistique de tous.

Départements, 7 fr.; Etranger, 9 fr.; le numéro, 50 centimes.

POUR FAIRE **PONDRE LES POULES**
SANS INTERRUPTION
même par les plus grands froids de l'hiver
2.500 ŒUFS
par an pour 10 poules
DÉPENSE INSIGNIFIANTE
Méthode certaine. Nombreuses attestations
NOTICE très intéressante *gratis* et *franco*.
Ecrire : **CONSTANT BRIATTE**
Aviculteur, à PRÉMONT (Aisne)

Epicerie-Droguerie Vve A. TURIN

Rue de l'Horloge — SISTERON

Spécialités de Café, Chocolats et Cacaos
Mastic pour le greffage ; Cire à cacheter les bouteilles
Légumes secs ; Morue 1er choix
Sulfate de fer et de cuivre ; Farine de lin ; Moutarde
Parfumerie ; Savons de toilette ; Bois et savon de Panama ; Essences
Alcool de Menthe ; Liqueurs ; Eau des Carmes
Teintures — Peintures. — Antirouille. — Eponges

Bouillies pour le Sulfatage des Vignes

Droguerie Vve TURIN, rue de l'Horloge, Sisteron

Cyclistes...
NE PAYEZ PAS
UNE ENVELOPPE VÉLO QUELCONQUE
DE 14 A 20 FRANCS
QUAND
L'ENVELOPPE A TRINGLES
MICHELIN
SE TROUVE CHEZ TOUS LES BONS AGENTS
ET NE SE VEND QUE
DIX FRANCS
MICHELIN NE FABRIQUE QU'UNE SEULE QUALITÉ

ROYAL WINDSOR
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux tombent-ils ?
Si oui, employez le ROYAL WINDSOR
Ce produit *par excellence* rend aux Cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles, arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Résultats inespérés. Exiger sur les flacons les mots **ROYAL WINDSOR**. Chez les Coiffeurs, Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. *Envoi franco du prospectus sur demande.* Entrepôt : 28, Rue d'Enghien, PARIS.

Pour ESTOMAC, INTESTINS, DIABÈTE
Buvez VICHY-GÉNÉREUSE
Agit où d'autres eaux de **Vichy** échouent

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons démangeaisons, bronchites chroniques, maladie de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qui l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et ayant essayé tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire est la conséquence d'un vœu.

Ecrire à M. Vincent 8, place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis, franco et par courrier et enverra les indications demandées.

Bulletin Financier

Notre marché se montre un peu plus lourd.

Le 3 0|0 français s'inscrit à 95.75.

Fonds d'Etats étrangers irréguliers ; Extérieure 95.60 ; Turc 90.40 ; Russe 5 o|o 1906 104.20.

Les Etablissements de Crédit sont fermes ; Banque de Paris 1785 ; Comptoir d'escompte 940 ; Société Générale 812 ; Banque Franco-Américaine 500 ; Banque di Roma demandée à 114.50.

Chemins espagnols soutenus.

Valeurs de tractions calmes ; Métro 664 ; Nord-Sud 285.

Valeurs d'électricité activement traitées.

Les valeurs industrielles russes sont assez fermes.

Le compartiment cuprifère est en hausse ; Rio 1800.

Valeurs diamantifères et mines d'or sud-africaines irrégulières.

Titres de pétroles hésitants.

NOVEL,
42, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

CHOCOLAT MENIER
Préférez les Excellents.

ANGINES - LARYNGITES - GRIPPES
Influenza, Bronchites, Tuberculose, Asthme
guérison rapide et assurée par le
"PULVEOL"
qui s'emploie en
Inhalations, Gargarisme, Vaporisations
— **EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES** —

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER.

© VILLE DE SISTERON

Automobiles, Cycles, Motocyclettes.

'PEUGEOT'

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION AUTOMOBILES, prix très réduits

François JOURDAN succesr de H. Martel

Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

POUR 13 fr. 50 L'ENVELOPPE A TRINCLE

DUNLOP VÉRITABLE

Garantie UN AN

EST EN VENTE chez tous les Agents de Cycles.

ÉCONOMIE — SÉCURITÉ

ÉCLAIREZ-VOUS à l'Incandescence au Pétrole Système KITSON

B. R. C. 67, Boul. de Charonne PARIS

à l'Acétylène IDÉAL par les Comprimés DELTA

SANS ODEUR — PROPRE

SE FAIT EN TEINTES : Blanche, Rosée, Rachel, Chair, Naturelle

PRIX DU FLACON verre opale (déposé) 2 fr.

Envoi d'un FLACON franco par poste contre 2 f, 50 en timbres ou mandat.

L'Eau du Sahel

est une **Eau de Beauté incomparable** absolument inoffensive, **Elle remplace avantageusement** les Crêmes et Laits de Toilette et la Poudre de Riz.

SOUVERAINE contre les affections légères de la peau, L'EAU DU SAHEL donne au visage un teint velouté et lui procure une fraicheur bien agréable.

M. DORIER & Cie - Marseille - Fabricants

Se trouve : chez les coiffeurs, parfumeurs et dans toute maison vendant de la Parfumerie.

PLACEMENTS D'ARGENT A REVENUS MENSUELS en Reports et en Comptes-Courants à intérêts fixes

PAS DE JEU. — PAS DE SPÉCULATION. — CAPITAUX GARANTIS ET INALIÉNABLE

S'Adresser pour tous les Renseignements à la BANQUE MOBILIÈRE DE CRÉDIT, 5, rue de Chantilly, à Paris.

ÉPARGNE ET FORTUNE 16 pages — 1re année. Revue donnant tous les Tirages Financiers d'après les Listes officielles. Service Gratuit d'Essai pendant 3 mois. Il suffit d'envoyer sa carte de visite affranchie à 0 fr. 05. Même adresse que ci-dessus.

EAU DE TABLE MINERALE NATURELLE DE

SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON

TONIQUE, DIGESTIVE

Souveraine dans les Maladies du Foie, des Reins, de l'Estomac

VENTE EN GROS :

à SISTERON : chez M. CHAUVIN Louis, épicier ;

à MANOSQUE : chez MM. TURIN et JOURDAN, limonadiers.

à MARSEILLE chez MM. MEYNADIER et Cie, rue de la République, 39.

Et dans toutes les Pharmacies et bonnes Epiceries

Pour renseignements, écrire à M. LAURENT OLLIVIER, *place Jean-Marcellin, GAP (Hautes-Alpes)*

Imprimerie Administrative & Commerciale

Pascal LIEUTIER 21, Place de la Mairie, SISTERON, Basses-Alpes

Le gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : Le Maire,

© VILLE DE SISTERON